



---

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur de règlements**

**Règlements No. 22.09.01.23, 22.10.01.23, 22.10.02.23 et 22.16.01.23**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 3 juillet 2023, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 22.10.01.23 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin de modifier les usages autorisés au sein de la zone I-2 au plan de zonage et d'y encadrer l'entreposage extérieur

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 octobre 2023.

Lors de la séance du Conseil du 2 octobre 2023, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement No. 22.09.01.23 modifiant le règlement du plan d'urbanisme No. 22.09 afin d'agrandir une aire d'affectation industrielle à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle et d'agrandir une aire d'affectation résidentielle à même une partie d'une aire d'affectation conservation
- Règlement No. 22.10.02.23 modifiant le règlement de zonage No. 22.10 afin d'agrandir la zone I-6 à même une partie de la zone R-12, d'agrandir la zone R-12 à même une partie de la zone CONS-3, de créer la zone CONS-6 à même une partie de la zone CONS-3, de modifier la grille de spécifications de la zone R-12, d'ajouter la grille de spécifications de la zone CONS-6 et d'ajouter des dispositions particulières pour les projets intégrés dans les zones R-12 et CONS-6

Le tout, dans le but d'assurer la mise en œuvre du plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) applicable aux zones I-6, R-12 et CONS-3

- Règlement No. 22.16.01.23 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) No. 22.16 afin d'assujettir la zone CONS-6

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

Le règlement No. 22.09.01.23 est entré en vigueur le 19 octobre 2023.

Les règlements No. 22.10.02.23 et 22.16.01.23 sont entrés en vigueur le 20 octobre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements durant les heures de bureau.

**DONNÉ** à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 24 octobre 2023.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière